

■ **Stéphane Barras**, à Lens, exploitation d'un commerce de vêtements pour enfants à l'enseigne 'Boutique Juniors', raison individuelle (FOSC no 196 du 10. 10. 1994, p. 5593). Raison de commerce radiée d'office en application de l'art. 68 al 1 ORC.
Journal no 722 du 25.05.2004
(02286350 / CH-626.1.006.510-6)